

Distr.
LIMITEE

TD/B/39(2)/L.1/Add.2
24 mars 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Trente-neuvième session
Deuxième partie
Genève, 15 mars 1993

Point 13 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
SUR LA DEUXIEME PARTIE DE SA TRENTE-NEUVIEME SESSION

tenue au Palais des Nations, à Genève,

du 15 au 26 mars 1993

Rapporteur : M. B. Prasad Lacoul (Népal)

Additif

TABLE DES MATIERES

Chapitre

Paragraphes

II.	SUIVI DE LA DECISION PRISE PAR LE CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT A LA PREMIERE PARTIE DE SA TRENTE-NEUVIEME SESSION (DECISION 399 (XXXIX) DU CONSEIL, DU 9 OCTOBRE 1992) CONCERNANT LA CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL CHARGE D'ETUDIER LA QUESTION DES AJUSTEMENTS STRUCTURELS DEVANT PERMETTRE D'ASSURER LA TRANSITION EN MATIERE DE DESARMEMENT (point 7 de l'ordre du jour)
-----	--

1 - 17

Chapitre II

SUIVI DE LA DECISION PRISE PAR LE CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
A LA PREMIERE PARTIE DE SA TRENTE-NEUVIEME SESSION (DECISION 399 (XXXIX)
DU CONSEIL, DU 9 OCTOBRE 1992) CONCERNANT LA CREATION D'UN GROUPE
DE TRAVAIL SPECIAL CHARGE D'ETUDIER LA QUESTION
DES AJUSTEMENTS STRUCTURELS DEVANT PERMETTRE D'ASSURER
LA TRANSITION EN MATIERE DE DESARMEMENT

(Point 7 de l'ordre du jour)

1. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi des documents ci-après :
"Rapport sur les activités du système des Nations Unies dans le domaine de l'ajustement structurel pour la transition en vue du désarmement, établi par le secrétariat de la CNUCED conformément au paragraphe 2 a) de la décision 399 (XXXIX) du Conseil du commerce et du développement" (TD/B/39(2)/20).
"Groupe de travail spécial chargé d'étudier la question de l'ajustement structurel pour la transition en vue du désarmement : projet de mandat - Note du secrétariat de la CNUCED" (TD/B/39(2)/Misc.1).
2. Le représentant du Chili a dit que, même si le projet de mandat du Groupe de travail spécial constituait une bonne base de discussion, il devait, à son avis, inclure les points suivants :
 - a) Campagne de sensibilisation visant à faire comprendre aux pays que le désarmement est un processus d'investissement;
 - b) Analyse des aspects économiques, techniques, financiers et écologiques de la reconversion;
 - c) Participation des gouvernements à l'élaboration de politiques et de dispositions législatives propres à faciliter le désarmement;
 - d) Transparence accrue dans les transferts d'armes et création par la CNUCED d'un réseau d'information à cet effet;
 - e) Concours techniques et financiers aux pays en développement pour faciliter la reconversion;
 - f) Etude des incidences globales du processus de reconversion sur le commerce international;
 - g) Sensibilisation du secteur militaire et des milieux d'affaires à la nécessité d'adopter, aux niveaux local, national, régional et mondial, des politiques en rapport avec les avantages du désarmement et de la reconversion;

h) Analyse du rôle joué par l'industrie de la défense dans l'économie tant internationale que nationale à moyen et à long terme;

i) Promotion de la coordination voulue entre les organismes des Nations Unies;

j) Nécessité d'assurer une concertation adéquate entre le Groupe de travail spécial et les autres groupes de travail et commissions permanentes.

3. Le représentant a fait également remarquer que la sécurité internationale était un vaste concept englobant de nombreux aspects non militaires.

Les dividendes de la paix pouvaient aider à dégager des ressources financières supplémentaires pour la communauté internationale tout entière et améliorer ainsi les conditions de la paix et de la stabilité.

4. Le représentant de la Fédération de Russie a mis l'accent sur l'importance particulière d'une reconversion efficace des capacités militaires pour le bon déroulement des réformes économiques dans son pays. Le succès d'une telle entreprise dépendait non seulement des efforts intérieurs, mais aussi de l'appui extérieur fourni dans le cadre de la coopération bilatérale, régionale et multilatérale, notamment sous les auspices des Nations Unies. C'était sous cet angle que la Fédération de Russie avait envisagé à Carthagène la question complexe du rôle revenant à la CNUCED dans ce domaine et qu'elle l'envisageait à la présente session du Conseil.

5. La délégation russe s'est déclarée satisfaite de la documentation établie par le secrétariat et a souscrit aux conclusions qui y figuraient, notamment l'idée que la CNUCED devait concentrer son attention sur les aspects de la reconversion qui influent sur le commerce et le développement et mener l'essentiel de ses activités en la matière, dans le cadre du Groupe de travail spécial récemment créé, du moins dans le proche avenir. Le projet de mandat pouvait servir de base de négociation et, moyennant quelques adjonctions mineures, était acceptable pour la Fédération de Russie. Le représentant a également souligné que le processus global de reconversion et la participation des pays en développement à un tel processus contribueraient à la croissance économique et au développement, tout en créant des conditions plus favorables à l'expansion du commerce, au transfert de technologie, à la constitution de coentreprises et à la coopération.

page 4

6. Quant au fait que l'état estimatif des incidences sur les ressources n'avait pas été distribué, la délégation russe ne voyait pas là un obstacle insurmontable à la mise en route des travaux du Groupe de travail spécial. A son avis, la question des ressources à redéployer pour fournir les services nécessaires au Groupe pouvait être laissée à la discrétion du Secrétaire général de la CNUCED, à condition qu'un tel redéploiement ne nuise pas au fonctionnement des autres organes intergouvernementaux. Le représentant partageait à cet égard l'opinion exprimée dans la déclaration générale du Groupe des 77, le 15 mars 1993, selon laquelle la décision 399 (XXXIX) du Conseil n'était qu'un premier jalon, dans le développement des activités de la CNUCED relatives à l'ajustement structurel pour la transition en vue du désarmement et de la reconversion, le Conseil devant à présent poser le jalon décisif suivant dans la même direction.

7. Rappelant que dans l'Engagement de Carthagène, les pays en développement avaient été instamment invités à réduire leurs dépenses militaires excessives, le représentant du Japon a dit qu'il fallait accorder un rang de priorité plus élevé au développement économique, à la protection de l'environnement et à d'autres besoins sociaux, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Conformément à sa charte de juin 1992 relative à l'APD, le Japon entendait suivre de plus près l'évolution des dépenses militaires en fournissant une aide publique au développement, vu que le public contrôlait de plus en plus la politique japonaise en matière d'aide. En raison de sa composition universelle, la CNUCED pouvait jouer un rôle privilégié dans l'ajustement structurel pour la transition en vue du désarmement, notamment dans les questions sociales et économiques relatives à la reconversion et l'échange de renseignements sur les expériences nationales en la matière. Il serait également utile d'établir une base de données statistiques. Le Groupe de travail spécial devait être doté d'un mandat clairement défini, tenant compte des activités pertinentes d'autres organisations, y compris les organisations non gouvernementales.

8. Le représentant du Canada a dit que, le Conseil ayant décidé que le Groupe de travail spécial n'entreprendrait pas ses activités avant que les autres groupes de travail aient mené à bien leur programme initial sur deux ans, un débat sur ce point était quelque peu prématuré. Le rapport de la CNUCED ne donnait aucune estimation des incidences, en matière de

ressources, de la création du Groupe de travail et aucun calendrier pour ses travaux comme le Conseil l'avait demandé dans sa décision : tant que ces éléments n'avaient pas été précisés, le représentant ne pouvait pas appuyer la mise en route des activités du Groupe de travail. La CNUCED ne devait pas, à elle seule, combler le vide existant à cet égard dans les travaux du système des Nations Unies. Conformément à son mandat et au champ d'activité dans lequel elle possédait un avantage comparatif, il fallait qu'elle se limite aux répercussions de l'ajustement structurel au désarmement sur le commerce et le développement et sur la croissance économique mondiale. A cet effet, elle devait, autant que possible, tirer parti des résultats des travaux d'autres institutions. Se référant au paragraphe 15 du rapport du secrétariat, le représentant a dit que la CNUCED devait concentrer son attention sur le point a) et ferait mieux de laisser le point b) à d'autres organismes des Nations Unies. Les points c) et d), ainsi que le paragraphe 4 du projet de mandat, étaient excessivement ambitieux au stade actuel, étant donné l'ampleur des travaux à accomplir en premier lieu sur d'autres questions.

9. Le représentant du Danemark, parlant au nom de la Communauté économique européenne et de ses Etats membres, a estimé que le mandat proposé ne pouvait raisonnablement pas être examiné à la présente session, vu la distribution tardive du document en question. Cependant, il entendait exposer ses vues sur le rapport du secrétariat, dans l'espoir qu'un accord se dégage sur le mandat du Groupe de travail à la première partie de la quarantième session pour que celui-ci puisse entreprendre ses travaux au printemps de 1994.

10. Les dépenses militaires mondiales avaient diminué de 5 % entre 1987 et 1991, ce qui n'était pas autant qu'on le prévoyait au lendemain de la guerre froide. La baisse des dépenses de défense dans les pays en développement était inégale et résultait peut-être, dans certains secteurs, de difficultés économiques. Elle ne devait pas être inversée lorsque la croissance économique redémarrerait. La réduction des dépenses militaires profiterait sans doute à tous les pays et à toutes les régions, en ce qu'elle permettait de redéployer des ressources aux fins du développement. Mais l'ajustement structurel pour la transition en vue du désarmement avait également des effets macro-économiques et sociaux, et nécessitait divers types de mesures. Le rapport du secrétariat de la CNUCED contribuait utilement à l'examen de cette question.

page 6

11. Le Groupe de travail spécial devait axer son action sur les deux domaines suivants : les effets macro-économiques et sociaux du désarmement et les aspects économiques de la reconversion. Le Groupe offrait la possibilité de procéder à un échange multilatéral de données d'expérience et de réaliser des études sur l'expérience des pays concernant les effets économiques et sociaux du désarmement, de la reconversion et de la réduction des effectifs militaires.

12. Le porte-parole du Groupe asiatique (Pakistan) a instamment demandé que les gouvernements concentrent leurs efforts sur le développement social et économique en réorientant des ressources allouées jusque-là à la défense. Il était urgent de déployer des efforts multilatéraux et non discriminatoires pour progresser sur toutes les questions relatives au désarmement. Les dépenses consacrées à la défense dans les pays développés devaient être réduites, car elles limitaient les capacités d'assistance de ces pays et contribuaient à l'inflation, qui se propageait dans les pays en développement par l'intermédiaire des systèmes monétaire et commercial. Les dividendes découlant d'une telle réduction devaient être affectés au développement de façon non discriminatoire. Un fonds spécial du désarmement et du développement pourrait ainsi être créé sous les auspices des Nations Unies. De l'avis du représentant, ces suggestions cadraient dans une large mesure avec les propositions figurant dans le projet de mandat présenté par le secrétariat.

13. Le représentant du Mexique a dit que de nombreux pays découvraient que le désarmement pouvait être une entreprise onéreuse. Dans les pays de l'ex-Traité de Varsovie, par exemple, la transformation en un système d'économie de marché était principalement financée par les exportations du secteur militaire, ce dernier ayant les techniques les plus concurrentielles dans les pays en question. Le Mexique jugeait la création du Groupe de travail intéressante pour parvenir à un consensus international sur l'ajustement structurel à la transition en vue d'un désarmement orienté vers le développement, notamment celui des pays du tiers monde. La reconversion devant être envisagée d'une manière multidisciplinaire, la transparence s'imposait dans les transferts d'armes, ce qui signifiait que le Groupe de travail devrait mettre à profit le registre de l'ONU.

14. Le représentant du Nigéria s'est félicité de la création du Groupe de travail spécial et a estimé que le mandat proposé allait dans la bonne direction. La CNUCED avait un rôle à jouer s'agissant des aspects de l'ajustement structurel au désarmement qui influaient sur le commerce et le

développement. Le Nigéria était disposé à participer effectivement au Groupe de travail, encore que, vu les ressources limitées dont disposaient aussi bien les Etats membres que le secrétariat, le temps ne fût encore guère propice à un examen complet de cette question. Ainsi, on pouvait attendre que les autres groupes de travail aient achevé leurs travaux pour la mise en route des activités du Groupe de travail spécial.

15. Le représentant de la Chine a dit que, conformément à l'Engagement de Carthagène et aux orientations des travaux de la CNUCED, le Groupe de travail spécial devait accorder la priorité à la nécessité d'orienter vers le développement le processus d'ajustement structurel pour la transition en vue du désarmement. Il lui incombait de servir les intérêts des pays en développement au niveau international en encourageant les apports financiers, l'aide au développement, l'allègement de la dette et le transfert de technologie. Il devait se conformer strictement aux objectifs de la CNUCED, rattacher ses travaux aux questions relatives au commerce et au développement et éviter les chevauchements avec les activités d'autres institutions.

16. Le représentant de la République-Unie de Tanzanie a dit que, vu que les importations d'armes par les pays en développement contribuaient à leur dette extérieure, la réduction des dépenses militaires profiterait dans une large mesure à leur développement. Il a donc instamment demandé aux grandes puissances d'aider à désamorcer les tensions régionales. Cependant, les complexes militaro-industriels des pays industrialisés fournissaient de toute évidence des armes aux pays en développement. Des mesures propres à rendre les ventes d'armes plus transparentes permettraient de réduire celles-ci. Mais il était inutile de négocier un désarmement si aucun effort n'était entrepris pour éliminer les causes fondamentales de la course aux armements : il fallait trouver de nouvelles formes de relations de sécurité qui réduisent l'iniquité et l'injustice en vue d'encourager la paix et le développement économique dans les pays du tiers monde. Une partie des fonds économisés sur les dépenses militaires devait être consacrée à la reconversion à des fins civiles des industries liées à la défense.

page 8

17. Tout en voyant un intérêt majeur dans l'étude de l'ajustement structurel au désarmement, le représentant de l'Australie a jugé nécessaire de faire preuve de prudence s'agissant du mandat proposé pour le Groupe de travail spécial. La CNUCED disposait de ressources limitées, qui étaient utilisées dans les travaux des autres groupes de travail et des commissions permanentes. Elle avait néanmoins un rôle évident à jouer sur les points a) et b) du mandat envisagé, mais il fallait éviter les doubles emplois avec d'autres organes des Nations Unies.

[A compléter comme il convient]